

SELARL THEVENOT PARTNERS
Maître Bertrand MANIERE
26, Boulevard Vincent Gâche
44200 Nantes

Par e-mail :
rmace@thevenotpartners.eu

V/Réf : SOLUMAT DU PAYS D'AURAY / MATAMEX / SOLUGARDENS / DOMAINE DE PRIAPE

Maître,

Par 4 jugements du 5 octobre 2022, le Tribunal de Commerce de NANTES a ouvert 4 procédures de redressement judiciaire au bénéfice des sociétés SOLUMAT DU PAYS D'AURAY, MATAMEX, SOLUGARDENS et DOMAINE DE PRIAPE (ci-après les « **Sociétés** ») et vous a désigné en qualité d'administrateur judiciaire (ci-après l' « **Administrateur Judiciaire** »).

Nous avons pris connaissance de l'appel d'offres initié par vos soins et de la date limite de dépôt des offres fixée au 28 octobre 2022 à 16h00.

Afin de nous permettre d'apprécier l'opportunité de formaliser une offre de reprise des actifs et activités des Sociétés dans le cadre des dispositions de l'article L. 642-1 et suivants du Code de commerce (ci-après le « **Projet** »), les Sociétés et vous-même, en qualité d'administrateur judiciaire, allez être amenés à nous transmettre certaines informations confidentielles.

La présente lettre (ci-après l' « **Engagement de Confidentialité** ») a pour objet de définir les conditions dans lesquelles ces informations nous sont communiquées et de fixer les règles relatives à leur utilisation et à leur protection.

Pour les besoins de l'Engagement de Confidentialité, sont considérées comme constituant des « **Informations Confidentielles** » l'ensemble des informations ayant trait aux Sociétés et à ses activités, de quelque nature qu'elles soient, que les Sociétés (ce qui comprend ses employés, mandataires sociaux et conseils respectifs) et vous-même pourriez communiquer à notre société ou à l'un quelconque de ses associés/actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, salariés, conseils (y compris juridiques, comptables ou financiers) et tout établissement financier envisageant de participer au financement du Projet (ci-après ensemble les « **Représentants** »), préalablement ou après la date de l'Engagement de Confidentialité.

Nos engagements au titre de l'Engagement de Confidentialité ne portent pas sur les Informations Confidentielles dont nous pourrions établir qu'elles sont connues du public autrement que du fait d'une divulgation opérée par nous, notre société ou ses Représentants en violation de nos obligations au titre de l'Engagement de Confidentialité ou de toute autre obligation de confidentialité nous incombant.

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, nous nous engageons à :

- Garder les Informations Confidentielles strictement confidentielles et à ne les communiquer de quelque manière ce soit à aucun tiers, en dehors de ceux de nos Représentants dont la connaissance des Informations Confidentielles est strictement nécessaire à l’appréciation du Projet ;
- Utiliser et exploiter les Informations Confidentielles dans le seul cadre et pour les seuls besoins de l’appréciation du Projet. En particulier, nous n’utiliserons pas les Informations Confidentielles, directement ou indirectement, d’une manière qui pourrait causer un préjudice aux Sociétés ou à ses Représentants ;
- Prendre toute disposition nécessaire pour faire respecter l’Engagement de Confidentialité par nos Représentants et, en particulier, nous porter fort du respect des termes de l’Engagement de Confidentialité par nos Représentants ;
- Ne pas initier ou accepter d’engager des contacts de quelque nature que ce soit avec le personnel des Sociétés, notamment en vue de les recruter, sauf accord préalable et écrit des Sociétés et de l’Administrateur Judiciaire ;
- Sauf autorisation expresse de l’Administrateur Judiciaire, ne pas approcher, solliciter ou entrer en relations d'affaires, directement ou indirectement, pour notre compte ou pour le compte d'un tiers, avec tout client, fournisseur, agent, prêteur, concédant, licencié ou toute autre personne dont nous savons qu'elle est en relation d'affaires avec les Sociétés du fait de la communication des Informations Confidentielles ;
- Ne rien entreprendre qui pourrait affecter négativement les relations entre les Sociétés et ses clients, fournisseurs ou autres relations d'affaires.

Dans l'éventualité où nous ne donnerions pas suite au Projet pour quelque raison que ce soit, nous nous engageons à le notifier à l’Administrateur Judiciaire dans les meilleurs délais.

Nous reconnaissons par ailleurs que ni l’Administrateur Judiciaire, ni ses Représentants ne garantissent l'exactitude et le caractère exhaustif des Informations Confidentielles et qu'ils ne pourront en aucun cas être tenus responsables des conséquences de leur utilisation par notre société ou ses Représentants ni des erreurs ou omissions qu'elles pourraient contenir.

Les obligations liées à l’Engagement de Confidentialité prendront effet à compter de la date de sa signature et resteront en vigueur jusqu'à la date de réalisation du Projet ou, à défaut, pendant une durée d'un (1) an.

L’Engagement de Confidentialité est expressément soumis au droit français. Tout différend, contentieux, litige ou réclamation de quelque nature que ce soit se rattachant directement ou indirectement à l'Engagement de Confidentialité ou à sa conclusion, sa validité, son interprétation ou son exécution sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de NANTES.

Par la présente nous nous engageons également à prendre connaissance du cahier des charges et à respecter les conditions dans lesquelles doit être déposée notre offre.

Veillez agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Société :

Représentée par :

Adresse :

Fait à

Le

Signature

Adresses e-mail des personnes auxquelles l'accès à la data room devra être donné :